

# Logement : 293 000 ménages normands en situation de vulnérabilité énergétique

Insee Analyses Normandie • n° 139 • Mars 2025

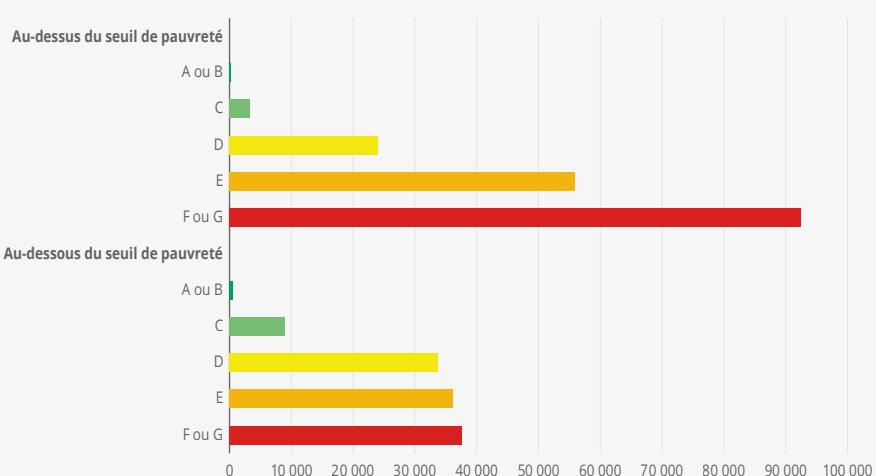


## Un ménage normand sur cinq est en situation de vulnérabilité énergétique

Depuis 2010 et la loi dite « Grenelle II », la réduction de la précarité énergétique est devenue un axe prioritaire des politiques publiques sociales et environnementales. La situation de précarité énergétique qualifie un ménage qui éprouve, dans son logement, des difficultés à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires. Cette situation peut être due à la faiblesse de ses ressources ou à l'inadaptation de ses conditions d'habitat. Cette préoccupation s'est traduite par la création de l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) en mars 2011, puis a été réaffirmée dans les lois « Énergie et climat » de 2019 et « Climat et résilience » de 2021. Pour étudier statistiquement la précarité énergétique, la notion de **vulnérabilité énergétique** est introduite. Elle estime le risque d'exposition d'un ménage à la précarité énergétique. Un ménage est dit en situation de vulnérabilité énergétique s'il consacre plus de 9,2 % de son **revenu disponible** à ses **dépenses énergétiques conventionnelles** pour le logement qu'il occupe ► **encadré 1**. Ces dépenses tiennent compte de la nature du bâti (type de logement, surface, âge, mode de chauffage principalement utilisé, isolation thermique, etc.) et du climat local (zone climatique et altitude), mais pas de l'usage effectif des ménages occupants. En 2021, 293 000 ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique en Normandie. Parmi eux, les ménages **en situation de pauvreté** sont presque trois fois plus représentés que dans la population générale, mais n'en constituent pas la majorité (40 %). La vulnérabilité énergétique touche également des ménages au-dessus du **seuil de pauvreté** ► **figure 1**. Pour ces

En 2021, 293 000 ménages normands sont en situation de vulnérabilité énergétique en raison de leurs conditions de logement. Avec 20 % de ménages vulnérables, la Normandie se classe au sixième rang des régions de France métropolitaine les plus touchées par ce phénomène. Cette vulnérabilité affecte particulièrement les ménages aux revenus modestes. Au-delà des ressources, la qualité du bâti joue également un rôle déterminant : plus d'un ménage normand sur deux vivant dans un logement énergivore est en situation de vulnérabilité. Dans la région, le département de l'Orne et plus généralement les zones rurales sont les plus exposés.

## ► 1. Nombre de ménages normands en situation de vulnérabilité énergétique selon leur niveau de vie et l'étiquette DPE de leur logement



**Lecture :** 55 935 ménages normands vivent au-dessus du seuil de pauvreté, résident dans un logement avec une étiquette DPE E et sont en situation de vulnérabilité énergétique.

**Champ :** Ensemble des résidences principales au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Normandie ; ménages dont le revenu déclaré est positif en 2021.

**Sources :** Fidéli 2022 ; Base des DPE juillet 2022 - juin 2023 de l'Ademe ; calculs Insee.

derniers, les causes résident essentiellement dans les caractéristiques du bâti. Plus de la moitié des ménages vulnérables mais non pauvres résident dans les logements très énergivores (étiquette DPE F ou G). En revanche, les ménages pauvres en situation de vulnérabilité énergétique se répartissent de manière plus équilibrée entre ces logements et des habitations de qualité intermédiaire (étiquette D ou E).

Avec une part de 20 % de ménages vulnérables, la Normandie est la 6<sup>e</sup> région la plus concernée par ce phénomène. Ce taux est supérieur de 3,1 points à celui de la France métropolitaine, et de 1,4 point à celui de la France métropolitaine hors Île-de-France. La Bourgogne-Franche-

Comté (24 %), les Hauts-de-France (23 %) et le Grand Est (22 %) sont les trois régions métropolitaines les plus touchées. Les positions de la Bourgogne-Franche-Comté et du Grand Est résultent principalement de climats plus rudes en hiver et de caractéristiques du bâti moins favorables ► **pour comprendre**. Pour les Hauts-de-France, son classement est surtout dû à la faiblesse des revenus de ses habitants. À l'inverse, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse (11 %), qui bénéficient d'un climat plus clément, sont relativement peu concernées. L'Île-de-France (10 %) est, quant à elle, la région où le phénomène est le moins répandu compte tenu de revenus en moyenne plus élevés et d'une part de maisons plus faible.

## Les ménages normands les moins aisés sont les plus vulnérables

La vulnérabilité énergétique des ménages décroît à mesure que leur revenu augmente ► **figure 2**. Les ménages normands les moins aisés sont ainsi plus souvent en situation de vulnérabilité. Pour les 10 % des ménages normands disposant des plus faibles revenus (moins de 1 200 € par mois), la part de ménages vulnérables atteint 70 %. À l'inverse, les 50 % des ménages normands ayant un revenu mensuel supérieur au revenu médian (2 700 €), sont relativement peu exposés. La vulnérabilité énergétique concerne en effet à peine 1 % des ménages gagnant plus de 3 700 € par mois.

Ce constat peut s'expliquer par un écart beaucoup plus faible dans les dépenses énergétiques conventionnelles que la différence de revenus entre les ménages les moins aisés et les ménages les plus aisés. Les ménages du dernier décile ont, en moyenne, des revenus neuf fois plus élevés que ceux du premier décile, alors que leurs dépenses énergétiques n'excèdent pas le double de celles des ménages les moins aisés. À titre d'exemple, un ménage du premier décile gagne en moyenne 900 € par mois et dépense 135 € en énergie pour son logement, quand un ménage du dernier décile dispose, en moyenne, d'un revenu mensuel de 8 000 € et ses dépenses énergétiques s'élèvent à 190 €.

## Parmi les logements énergivores, plus d'un ménage normand sur deux se trouve en situation de vulnérabilité énergétique

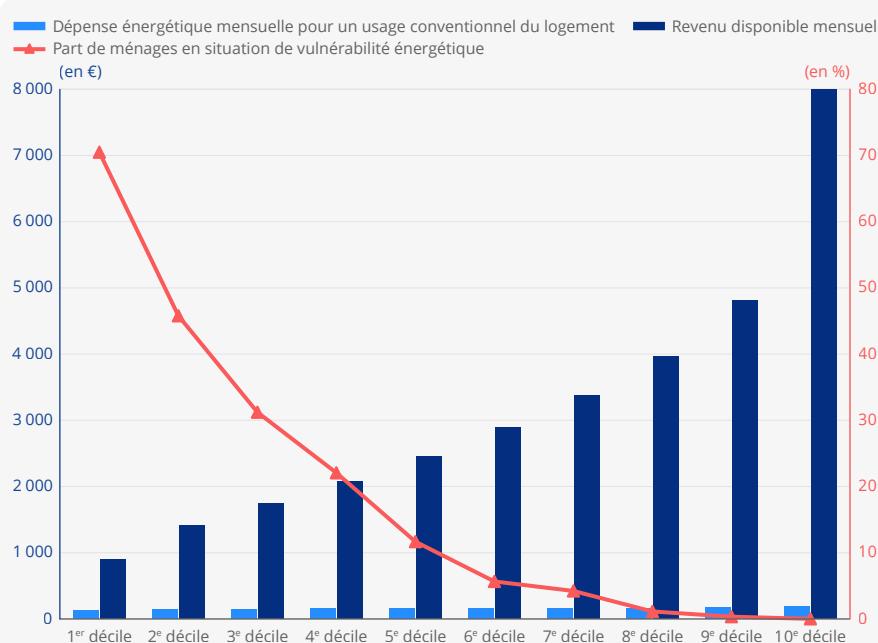
Au-delà du revenu, la nature du bâti, évaluée à travers l'étiquette du diagnostic de performance énergétique (DPE), influence également la vulnérabilité énergétique des ménages. Ceux résidant dans un logement énergivore ► **encadré 2** sont plus exposés à cette situation que ceux occupant un logement économique en énergie. En Normandie, plus de la moitié des ménages vivant dans un logement classé F ou G selon le DPE sont en situation de vulnérabilité énergétique, contre seulement 1 % de ceux occupant un logement classé A ou B.

Certains ménages conjuguent un logement à forte consommation d'énergie et des revenus modestes ► **figure 3**, leur choix de logement étant souvent plus restreint. 25 % des ménages normands des deux premiers déciles de revenu (c'est-à-dire gagnant moins de 1 600 € par mois) vivent dans un logement énergivore, alors que cette part n'est que 10 % pour les ménages des deux derniers déciles (revenu mensuel supérieur à 4 300 € par mois). À l'inverse, les ménages plus aisés vivent deux fois plus fréquemment dans un logement économique

### ► Encadré 1 – Des dépenses énergétiques conventionnelles fortement liées à l'inflation

Les prix de l'énergie peuvent connaître des hausses importantes, lesquelles ne sont pas toujours compensées par les hausses de revenus. Cela peut avoir une incidence sur la part des ménages consacrant plus de 9,2 % de leurs revenus pour faire face aux besoins énergétiques de leur logement. À titre de simple illustration, avec des hausses de 50 % du prix du gaz, de 40 % du prix de l'électricité et de 35 % du prix du fioul, associées à une hausse de 15 % des revenus disponibles, près de 30 % des ménages normands devraient débourser plus de 9,2 % de leurs revenus pour les besoins énergétiques de leur logement au lieu d'un peu plus de 21 %. À l'inverse, en considérant la même hausse des revenus mais des baisses de 50 % du prix du gaz, de 40 % du prix de l'électricité et de 35 % du prix du fioul, cette part ne serait plus que de 6 %.

### ► 2. Dépense énergétique mensuelle, revenu disponible mensuel et part de ménages en situation de vulnérabilité énergétique par décile de revenu en Normandie



**Lecture :** Les ménages normands appartenant au premier décile de revenu dépensent en moyenne 135 € par mois en énergie pour un usage conventionnel de leur logement, alors que leur revenu disponible moyen est de 900 €. 70 % d'entre eux sont en situation de vulnérabilité énergétique.

**Champ :** Ensemble des résidences principales au 1<sup>er</sup> janvier 2022, Normandie ; ménages dont le revenu déclaré est positif en 2021.

**Sources :** Fidéli 2022 ; Base des DPE juillet 2022 - juin 2023 de l'Ademe ; calculs Insee.

### ► Encadré 2 – Près d'une résidence principale sur six est un logement énergivore en Normandie

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Normandie compte 242 000 résidences principales classées F ou G selon le DPE, soit 16 % du parc immobilier. Elle se place au troisième rang des régions métropolitaines, à égalité avec l'Auvergne-Rhône-Alpes, derrière l'Île-de-France (20 %) et la Bourgogne-Franche-Comté (18 %). Les logements énergivores y sont plus fréquents qu'en moyenne en France métropolitaine (14 %), une situation principalement due à une proportion de maisons plus élevée en milieu rural qu'en zone urbaine.

À l'inverse, les logements les plus économies en énergie (étiquette DPE A ou B) sont légèrement sous-représentés en Normandie par rapport au niveau national, en raison également de la forte proportion d'espaces ruraux dans la région. En effet, 6 % des résidences principales consomment peu d'énergie en Normandie, soit un point de moins qu'au niveau national et deux points de moins qu'en France métropolitaine hors Île-de-France. Cependant, la Normandie est la région métropolitaine ayant enregistré la plus forte hausse du nombre de logements économies en énergie entre 2022 et 2024, avec une hausse de 64 % contre 39 % en France métropolitaine.

Enfin, dans toutes les régions métropolitaines, une large majorité des résidences principales présente une consommation d'énergie « intermédiaire ». En effet, dans chaque région, plus de trois quarts des résidences principales ont une étiquette DPE C, D ou E.

en énergie. Cependant, comme au niveau national, moins de quatre ménages normands sur dix résident dans un

logement peu consommateur en énergie (étiquette DPE A, B ou C), et ce quel que soit le décile de revenu.

## Les ménages propriétaires chauffés au fioul sont particulièrement concernés

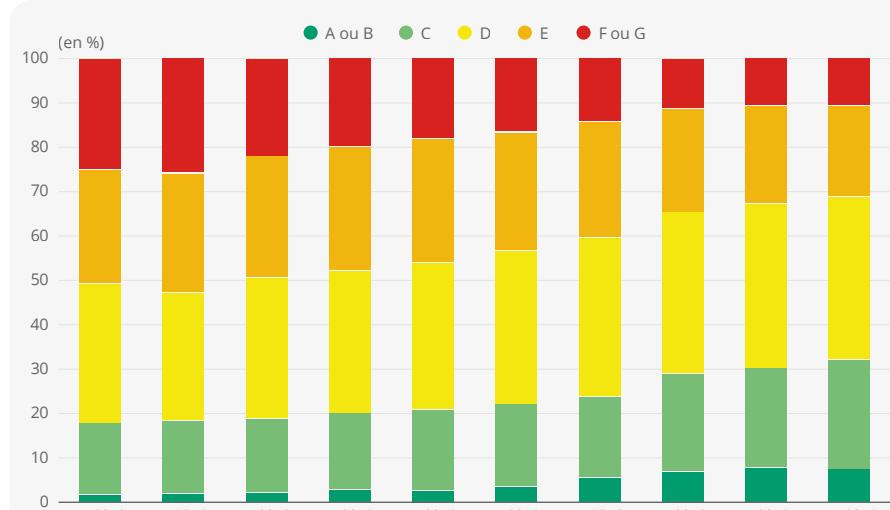
Tous modes de chauffage confondus, plus de 21 % des ménages propriétaires sont en situation de vulnérabilité énergétique en Normandie, soit deux points de plus que les ménages locataires. Ce phénomène est également plus répandu parmi les ménages vivant en maison (23 %) que parmi ceux résidant en appartement (15 %). Cette différence s'accentue si l'on considère le combustible principal utilisé pour le chauffage du logement. La vulnérabilité énergétique est deux fois plus fréquente dans les logements chauffés au fioul que dans les logements utilisant un autre mode de chauffage. Plus de deux ménages normands sur cinq chauffés au fioul sont dans cette situation, contre moins d'un ménage sur cinq lorsqu'ils utilisent un autre combustible pour leur chauffage. Enfin, « toutes choses égales par ailleurs », les logements de plus grande taille présentent un risque de vulnérabilité énergétique beaucoup plus élevé que ceux de plus petite surface, en particulier au-delà de 100 m<sup>2</sup>. Par ailleurs, les ménages les plus jeunes (moins de 25 ans) sont près de deux fois plus souvent en situation de vulnérabilité énergétique que les ménages les plus âgés (75 ans et plus).

## L'Orne particulièrement concerné par la vulnérabilité énergétique

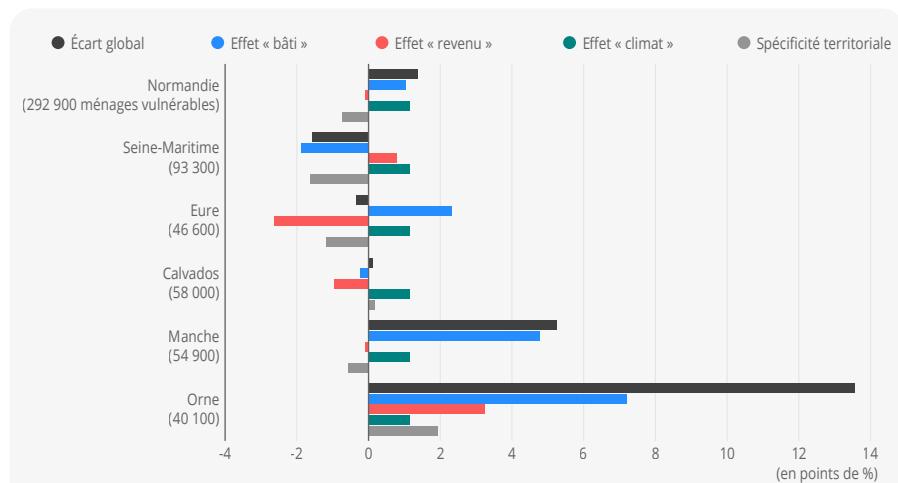
Avec un ménage sur trois en situation de vulnérabilité énergétique, l'Orne est le département normand le plus exposé à ce phénomène ▶ figure 4 et se classe au 3<sup>e</sup> rang national, derrière la Creuse et le Cantal. La Manche, avec un taux de 24 %, dépasse également la moyenne régionale. Cette situation s'explique par des caractéristiques du bâti moins favorables dans ces deux départements. En particulier, la vulnérabilité accrue dans l'Orne résulte surtout des revenus plus faibles des ménages.

Les autres départements normands affichent des taux de vulnérabilité légèrement inférieurs à celui de la région. Dans le Calvados et l'Eure, la proportion de ménages vulnérables est comparable à celle observée en France hors île-de-France (19 %), grâce à des revenus plus élevés qui atténuent l'effet « climat » dans ces deux départements. Dans l'Eure, l'effet « revenu » compense aussi l'effet « bâti ». Avec un taux de vulnérabilité de 18 %, la Seine-Maritime est le seul département normand en dessous de la moyenne nationale hors île-de-France, principalement en raison des caractéristiques du bâti.

## ► 3. Répartition des ménages selon l'étiquette DPE de leur logement par décile de revenu en Normandie



## ► 4. Écart entre le taux de vulnérabilité de chaque département normand et celui de France hors île-de-France



## Les zones rurales, plus exposées à la vulnérabilité énergétique en Normandie

Les zones rurales affichent des taux de ménages vulnérables plus élevés que les zones urbaines ▶ figure 5. Dans de nombreux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), plus d'un ménage sur quatre se trouve en situation de vulnérabilité énergétique. Le sud de la région est particulièrement touché, notamment la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel

Normandie, où 34 % des ménages sont vulnérables. La vulnérabilité énergétique est également répandue dans l'ouest (26 % de ménages vulnérables dans la communauté de communes Coutances Mer et Bocage) ainsi que dans le nord-est (27 % dans la communauté de communes Terroir de Caux) de la Normandie. Bien que la part de ménages vulnérables soit plus faible dans les EPCI urbains, leur nombre reste significatif : 31 000 ménages vulnérables vivent dans la Métropole Rouen Normandie, 16 000 dans la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, 15 000

dans la communauté d'agglomération du Cotentin, et 14 000 dans la communauté urbaine Caen la Mer. Ensemble, ces quatre intercommunalités concentrent un quart des ménages vulnérables normands. ●

Thomas Balcone, Laurent Huault,  
Alexis Lancel (Insee)

 Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://insee.fr)

## ► Définitions

Un ménage est dit en situation de **vulnérabilité énergétique** s'il consacre plus de 9,2 % de son revenu disponible aux dépenses énergétiques conventionnelles liées à son logement, soit plus du double de la médiane métropolitaine. Dans cette étude, les ménages dont le niveau de vie dépasse le troisième quartile observé en France métropolitaine sont considérés comme ne pouvant pas être dans cette situation.

Le **revenu disponible** d'un ménage est le revenu à sa disposition pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

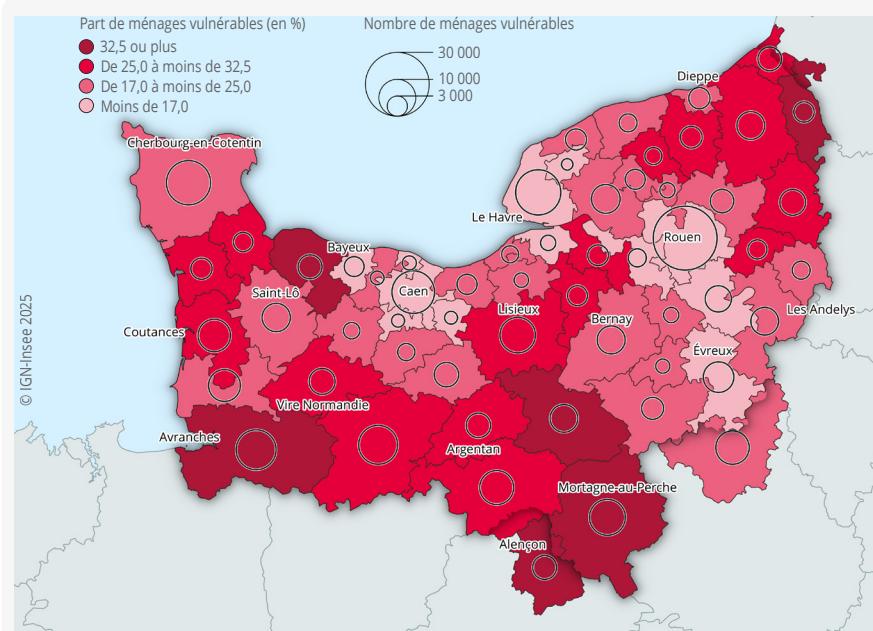
### Les dépenses énergétiques

**conventionnelles** liées au logement correspondent à un usage standard du logement occupé. Elles sont évaluées sur la base de la consommation énergétique conventionnelle associée au diagnostic de performance énergétique (DPE) et portent sur cinq usages de l'énergie pour le logement : le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et le fonctionnement des auxiliaires de ventilation mécanique contrôlée (VMC). Le chauffage et l'eau chaude représentent en France plus de 95 % des dépenses énergétiques considérées ici. La taille du ménage et ses comportements réels ne sont pas pris en compte dans cette estimation.

Un ménage est considéré comme en **situation de pauvreté** lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le **seuil de pauvreté** correspond à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine, soit 1 158 € par mois et par unité de consommation en 2021.

Le **diagnostic de performance énergétique (DPE)** renseigne sur la performance énergétique d'un logement en évaluant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre conventionnelles au m<sup>2</sup>, pour un usage standard. L'étiquette A (logement le plus économique en énergie) à G (logement le plus énergivore) attribuée dépend ainsi des caractéristiques du bâti (dont les combustibles utilisés) et de l'amplitude des besoins du fait du climat local. L'établissement de ces diagnostics s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen qui vise à réduire la consommation d'énergie des bâtiments.

## ► 5. Part et nombre de ménages en situation de vulnérabilité énergétique par EPCI



Note : Certains EPCI ont été regroupés pour garantir la robustesse des chiffres diffusés.

Champ : Ensemble des résidences principales au 1<sup>er</sup> janvier 2022, France métropolitaine ; ménages dont le revenu déclaré est positif en 2021.

Sources : Fidéli 2022 ; base des DPE juillet 2022 - juin 2023 de l'Ademe ; calculs Insee.

## ► Pour comprendre

Pour pouvoir réaliser des estimations de vulnérabilité énergétique à un niveau géographique fin, l'étude repose sur les diagnostics de performance énergétique (DPE) de la base de l'Agence de la transition écologique (Ademe), enregistrés entre juillet 2022 et juin 2023. Un travail d'appariement avec les logements présents dans le Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli) 2022 a été effectué. Les données ainsi produites, qui couvrent une partie seulement de l'ensemble des résidences principales métropolitaines, ont été pondérées par calage afin de retrouver les structures essentielles du parc immobilier au 1<sup>er</sup> janvier 2023. En disposant de l'ensemble des informations disponibles dans les diagnostics, ainsi que des revenus des ménages et des prix des énergies en 2021, on estime alors le taux de vulnérabilité énergétique du territoire. À noter que la méthode utilisée dans cette étude n'est pas comparable avec celle utilisée dans la précédente étude sur la vulnérabilité énergétique des ménages en Normandie, publiée en octobre 2019.

Une modélisation linéaire simple, fondée sur des analyses au niveau des EPCI, permet de décomposer le taux de vulnérabilité énergétique d'un territoire donné comme la somme de quatre effets :

- un **effet « bâti »** : il correspond aux caractéristiques moyennes du parc local de résidences principales, réparties en trois catégories :
  - le type de logement (appartement ou maison, logement social, surface, etc.),
  - la qualité de l'isolation (coefficients moyen de déperdition énergétique du logement, indice d'isolation moyen),
  - le type de combustible,
- un **effet « revenu »** basé sur le revenu moyen des ménages et le taux de pauvreté,
- un **effet « climat »** basé sur les pourcentages de logements relevant de chacune des huit catégories climatiques et des trois classes d'altitude, utilisées dans les calculs officiels des DPE,
- un **effet « résiduel »** (ou **spécificité territoriale**) : il correspond à l'ensemble des effets non pris en compte par le modèle. Il peut s'entendre comme relevant des spécificités du territoire.

## ► Pour en savoir plus

- **Delhomme I., Trivière S.**, « Logement : un ménage ligérien sur six confronté à la vulnérabilité énergétique », Insee Analyses Pays de la Loire n° 139, janvier 2025.
- **Beck S., Masson K., Mora V., Prusse S.**, « Une estimation du taux de vulnérabilité énergétique des ménages pour le logement », Document de travail Insee n° 2025-01, janvier 2025.
- **Fidani G., Méreau B.**, « Logement : plus d'un ménage sur dix en situation de vulnérabilité énergétique », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 133, septembre 2024.
- **Brendler J., Hurard C., Silvestre E., Dardaillon B.**, « La vulnérabilité énergétique touche un ménage normand sur six », Insee Analyses Normandie n° 67, octobre 2019.

